

**MAIRIE DE BRECE**  
Ille-et-Vilaine  
**35530 BRECE**  
Tél : 02.99.00.10.09  
accueil@maire-brece.fr

N° 2026 02 003

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES**  
**DU MAIRE DE LA COMMUNE DE BRECE**

**Arrêté portant limitation de vitesse**

Le Maire de Brécé

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants, VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25 et R 413-1 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977 ;

**Considérant que**, dans le cadre des actions menées pour l'amélioration de la sécurité des usagers de l'espace public, il est nécessaire de réduire la vitesse de tous les véhicules sur l'ensemble de la commune ;

Considérant que, dans toute l'agglomération, l'instauration d'une limitation de vitesse de 30km/h permettra d'améliorer la circulation et de renforcer la sécurité.

**ARRÊTÉ :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

la vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30km/h sur l'ensemble de la commune, à l'intérieur des limites de l'agglomération communale matérialisées par les panneaux « entrée de ville ».

**ARTICLE 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune de Brécé.

**ARTICLE 3**

Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Brécé.

**ARTICLE 5**

La secrétaire générale de la commune de Brécé, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Chateaugiron sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Brécé, le 10 février 2026

Le Maire,

Christophe CHEVANCE

